Image not found or type unknown

Cautions solidaire et personnelle

Par **soleil04**, le **05/01/2016** à **10:16**

Bonjour
En 2011 mon ex employeur m'a offert 15% de parts sociales dans l'entreprise afin de pouvoir créer une SARL. Il a fallu que je me porte caution. Au niveau statut j'étais employée. Actuellement je suis en sur endettement à la BDF et la SARL à été mise en liquidation judiciaire le 01 déc 2015. La banque me réclame la caution eviron 32000€.Dois je la payer en sachant que je suis au chômage et à la BDF. Merci
Quelles solutions pour ne pas la payer car j'estime que je n'ai pas à la payer étant donné que je n'étais qu'une simple employée je n'étais pas gérante du magasin .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés